

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.385.2006.TREATIES-7 (Notification Dépositaire)

PROTOCOLE RELATIF AUX RESTES EXPLOSIFS DE GUERRE À LA
CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE
CERTAINES ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES
COMME PRODUISANT DES EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU
COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION (PROTOCOLE V)

GENÈVE, 28 NOVEMBRE 2003

CORRECTIONS DU TEXTE ORIGINAL DU PROTOCOLE (VERSION RUSSE) ET DES COPIES
CERTIFIÉES CONFORMES¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Au 11 mai 2006, date à laquelle le délai spécifié pour la notification d'objections aux corrections proposées a expiré, aucune objection n'a été notifiée au Secrétaire général.

En conséquence, le Secrétaire général a effectué les corrections requises dans l'original du Protocole (texte authentique russe) ainsi que dans les copies certifiées conformes de celui-ci. Le procès-verbal de rectification correspondant est transmis en annexe.

Le 16 mai 2006

BM

¹ Voir notification dépositaire C.N.138.2006.TREATIES-1 du 10 février 2006 (Proposition de corrections au texte original russe du Protocole (version russe) et aux copies certifiées conformes).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications dépositaires à l'adresse électronique suivante : missions@un.int. Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.